## Modèle de note conceptuelle pour GYPI 2021

Veuillez noter que ce document ne doit être utilisé qu'à des fins d’esquisse. Le PBF n'acceptera que les notes conceptuelles soumises via le portail de candidature en ligne sur [www.un.org/peacebuilding/fr/content/gypi-1](https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/gypi-1). Le portail de candidature en ligne s'ouvrira en mai. La date limite de la note conceptuelle est le 18 juin. Veuillez consulter [www.un.org/peacebuilding/fr/content/gypi-1](https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/gypi-1) pour les mises à jour et les ressources.

## Modèle de note conceptuelle pour les dépôts de dossier effectués par les équipes de pays des Nations Unies

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Inscription** | **Information à fournir** | **Explications / conditions** | **Section d'esquisse** | **Limite en mots** |
| Informations du compte : nom d’utilisateur (adresse courriel) et mot de passe |  |  |  |
| Nom et acronyme de l’organisation onusienne bénéficiaire (RUNO) | L’organisation onusienne bénéficiaire (RUNO) doit créer un compte et effectuer le dépôt du dossier de candidature au nom des partenaires une fois celle-ci approuvée par le/la Coordonnateur/trice résident/e ou le/la Représentant/e spécial/e (adjoint/e) du Secrétaire général sur le terrain. 2 candidatures maximum par initiative (2 GPI et 2 YPI) peuvent être déposées par chaque équipe de pays des Nations Unies. |  |  |
| Type d’organisation (ONU) |  |  |  |
| Pays de la proposition | Seuls les pays qui ont été formellement déclarés éligibles par le Secrétaire général peuvent recevoir un financement du PBF dans le cadre des GYPI. |  |  |
| **Informations sur le candidat** | Initiative choisie : GPI/YPI |  |  |  |
| Thème couvert par le projet : espace civique ou santé mentale ou bien-être psychosocial |  |  |  |
| Nom et acronyme de l’entité des Nations Unies bénéficiaire de l’ONU (RUNO) en charge | 2 propositions maximum par initiative (2 GPI et 2 YPI) par équipe de pays des Nations Unies. Les propositions des entités de l’ONU doivent être entérinées par le/la Coordonnateur/trice résident/e ou le/la Représentant/e spécial/e (adjoint/e) du Secrétaire général sur le terrain. |  |  |
| Adresse : rue, ville, état, code postal, pays |  |  |  |
| Responsable de l’organisation : préfixe, nom, titre, téléphone, courriel |  |  |  |
| Principaux contacts : préfixe, nom, titre, téléphone, courriel |  |  |  |
| Autres contacts (le cas échéant) |  |  |  |
| S’agit-il d’une proposition conjointe ONU ou d’une proposition conjointe ONU-OSC ? | Les équipes de pays des Nations Unies peuvent proposer des projets conjoints d’entités onusiennes impliquant jusqu’à trois organisations par projet ou des projets conjoints avec des OSC impliquant deux organisations onusiennes au plus et une OSC (c.a.d. UN-UN-OSC ou UN-OSC). |  |  |
| Indiquer noms des autres entités bénéficiaires et préciser le type d’organisation (ONU ou OSC) |  |  |  |
| Toutes les organisations bénéficiaires ont-elles une présence établie dans le pays où le projet est mis en œuvre ? | PBF considère qu’une organisation a une présence établie dans un pays lorsque celle-ci dispose d’un bureau opérationnel, de personnel, d’opérations et de capacités d’approvisionnement dans le pays en question. |  |  |
| Nombre total d'employés dans le monde dont dispose chaque organisation bénéficiaire |  |  |  |
| Nombre total d'employés dont dispose chaque organisation bénéficiaire dans le pays du projet |  |  |  |
| Depuis combien d'années chaque organisation travaille-t-elle dans le pays du projet ? | Si l'un des bénéficiaires est une OSC, le PBF ne peut financer que les OSC œuvrant dans le pays du projet depuis au moins 3 ans. |  |  |
| Quel était le budget annuel global de chaque organisation en 2020 ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel global de chaque organisation en 2019 ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel dans le pays du projet de chaque organisation en 2020 ? | Les OSC doivent disposer d’un budget annuel d’au moins 400 000 dollars dans le pays du projet. |  |  |
| Quel était le budget annuel dans le pays du projet de chaque organisation en 2019 ? | Les OSC doivent disposer d’un budget annuel d’au moins 400 000 dollars dans le pays du projet. |  |  |
| Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, précisez si cette organisation a déjà reçu un financement du PBF, d'une entité des Nations Unies ou d'un contributeur au PBF dans le pays du projet ? | Le PBF ne peut financer que les OSC qui ont déjà reçu un financement de l’ONU, du PBF ou de l’un des contributeurs au PBF dans le pays du projet. |  |  |
| Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, décrivez brièvement la structure juridique de l'organisation (par exemple, organisation locale/ régionale/ mondiale) et l’entité juridique spécifique en charge de conclure l'accord juridique pour la subvention du projet PBF. |  |  |  |
| Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, cette organisation est-elle officiellement enregistrée dans le pays du projet ? | Le PBF ne peut financer que les OSC qui sont formellement enregistrées dans le pays du projet. |  |  |
| **Informations générales sur le projet** | Titre du projet |  |  |  |
| Pays du projet | Seuls les pays formellement déclarés éligibles par le Secrétaire général au financement du PBF peuvent participer aux GYPI |  |  |
| Montant total demandé pour le projet | Min. 800 000 dollars US  Max. 1 500 000 dollars US |  |  |
| Durée totale du projet en mois | La durée maximale des projets est de 18 mois. La date officielle de démarrage correspond à la date du déboursement des fonds par le Bureau du MPTF (prévue en décembre/janvier). |  |  |
| Quel domaine de concentration du PBF résume au mieux l’objectif du projet ? | Sélectionner le domaine de concentration du PBF résumant au mieux l’objectif de projet. |  |  |
| Établir une liste des partenaires d’exécution sur le terrain : nom et type d’organisation (Gouvernement, OSC, ONU, autre) | Les partenaires d’exécution peuvent être : le gouvernement, des organisations de la société civile (OSC), l’ONU, ou d’autres structures ne recevant pas de fonds directement du PBF mais jouant un rôle essentiel dans la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires d’exécution peuvent recevoir des fonds des organisations bénéficiaires directs du PBF pour la mise en œuvre d’activités spécifiques du projet. Le PBF n’acceptera pas les propositions n’impliquant pas de partenaires d’exécution nationaux ou locaux. |  |  |
| Existe-t-il des partenaires d’exécution dirigés par des femmes ou des jeunes ? Établir une liste le cas échéant. | Le PBF encourage fortement les partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes et leur implication dans les phases de conception, planification, mise en œuvre et suivi du projet. |  |  |
| Montant prévu et pourcentage du budget total alloué aux OSC nationales/locales. | Le PBF requiert d’allouer au moins 40 % du financement demandé aux OSC nationales / locales en tant que partenaires d’exécution, notamment les organisations dirigées par des femmes ou des jeunes, y compris au travers de sous-subventions directes, du renforcement des capacités des partenaires d'exécution et du paiement direct pour la mise en œuvre des activités. |  |  |
| Montant prévu et pourcentage alloué à la promotion de l’égalité des genres et à l’autonomisation des femmes (Gender Equality and Women Empowerment /GEWE) |  |  |  |
| Indice d’égalité des genres (Gender Marker / GM Score) | Sélectionner l’indice d’égalité des genres (GM)  GM3 = 80 %-100 % des fonds alloués au GEWE  GM2 = 30 %-80 % des fonds alloués au GEWE.  Les projets GPI doivent avoir un indice de niveau GM3 et les projets YPI soit GM3 ou GM2. |  |  |
| **Description du projet** | Analyse prenant en compte l’âge et les questions de genre | Présenter une brève analyse du conflit justifiant le projet (identification du problème et causes profondes prenant en compte l’âge et les questions de genre).  Les projets YPI doivent également inclure une analyse des questions de genre. Les projet YPI qui n’intégreront pas les questions de genre de manière transversale ne seront pas pris en considération. |  | 1 000 mots max. |
| Réflexion sur les problèmes et dynamiques décrits dans l'analyse du conflit, présentation de l'objectif du projet, y compris les principales interventions. |  |  | 750 mots max. |
| Expliquer brièvement en quoi ce projet est innovant. |  |  | 100 mots max. |
| Décrire brièvement comment le projet prend en compte les questions de genre. | Les projets YPI doivent avoir un indice de niveau GM2. La note conceptuelle devra alors comprendre : 1) une analyse de conflit prenant en compte les questions de genre; et 2) une prise en compte des obstacles et opportunités qui sont propres aux femmes et aux filles à la fois dans l’approche et dans les interventions proposées. |  | 100 mots max. |
| Comment le projet va-t-il impliquer et appuyer les artisans de la paix et les OSC à l’échelle locale ? |  |  | 300 mots max. |
| **Documents à fournir** | Lettre de couverture adressée au Sous-Secrétaire général à la consolidation de la paix, Mr. Oscar Fernandez-Taranco. |  |  |  |
| Lettre de couverture de la part du responsable de l’OSC adressée au Sous-Secrétaire général à la consolidation de la paix, Mr. Oscar Fernandez-Taranco. | **POUR LES PROPOSITIONS CONJOINTES ONU-OSC**  Fournir également tous les documents relatifs à l’éligibilité de l’OSC bénéficiaires. |  |  |
| Preuve de l’enregistrement formel en cours de validité en tant qu’organisation à but non lucratif dans le pays où se trouve le siège de l’organisation. |  |  |  |
| Preuve d’exemption d’impôts en cours de validité dans le pays où se trouve le siège de l’organisation. |  |  |  |
| Preuve de l’enregistrement formel en cours de validité en tant qu’organisation à but non lucratif dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Preuve d’exemption d’impôts en cours de validité dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Dernier rapport annuel comprenant les activités dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Preuve de perception antérieure de fonds du PBF, de l’ONU ou de bailleurs de fonds du PBF dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| États financiers 2020 audités et signés (si disponibles) | Les états financiers audités doivent comprendre les éléments suivants :   * L'organisation juridique qui sera signataire de l’accord (et supervisera le pays de mise en œuvre du projet, le cas échéant) * La lettre d’opinion des auditeurs signée, indiquant également que le cabinet d'audit est désigné comme homologué sur le plan national * Les activités et le budget dans le pays de mise en œuvre.   + - **REMARQUE :** Si les états financiers audités n'indiquent pas clairement les activités et le budget annuel dans le pays de mise en œuvre du projet, l’organisation devra fournir les deux derniers rapports d’audit d’un programme ou projet réalisé au cours des deux dernières années dans le pays mise en œuvre.     - **REMARQUE :** L’organisation doit fournir la preuve que son budget annuel dans le pays de mise en œuvre est au moins deux fois supérieur au financement demandé au PBF annualisé et pour les deux années. Cela signifie que pour un financement minimum de 300 000 dollars US, l’organisation devra prouver que son budget annuel dans le pays est égal ou supérieur à 400 000 dollars US. |  |  |
| États financiers 2019 audités et signés |  |  |  |
| États financiers 2018 audités et signés |  |
| Tout autre rapport d’audit financier dans le pays de mise en œuvre |  |

## Modèle de note conceptuelle pour les dépôts de dossier effectués par les organisations de la société civile (OSC)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Inscription** | **Informations à fournir** | **Explication / conditions** | **Section d'esquisse** | **Limite en mots** |
| Informations du compte : nom d’utilisateur (adresse courriel) et mot de passe |  |  |  |
| Nom et acronyme de l’organisation | 2 propositions maximum par initiative (2 GPI et 2 YPI) par organisation dans le monde |  |  |
| Type d’organisation (OSC) |  |  |  |
| Pays de la proposition | Seuls les pays qui ont été formellement déclarés éligibles par le Secrétaire général peuvent recevoir un financement du PBF dans le cadre des GYPI. |  |  |
| **Informations sur le/s candidat/s** | Initiative choisie : GPI/YPI |  |  |  |
| Thème couvert par le projet : espace civique ou santé mentale ou bien-être psychosocial |  |  |  |
| Nom et acronyme de l’organisation bénéficiaire non-ONU (NUNO) | 2 propositions maximum par initiative (2 GPI et 2 YPI) par OSC |  |  |
| Adresse : rue, ville, état, code postal, pays |  |  |  |
| Responsable de l’organisation : préfixe, nom, titre, téléphone, courriel |  |  |  |
| Principaux contacts : préfixe, nom, titre, téléphone, courriel |  |  |  |
| Autres contacts (le cas échéant) |  |  |  |
| Site Web / compte média social |  |  |  |
| Votre organisation a-t-elle déjà bénéficié d’un financement du PBF ou d’une entité de l’ONU dans le pays de mise en œuvre ? | Le PBF ne peut accorder de financement qu’aux OSC ayant déjà bénéficié auparavant de financements de l’ONU, du PBF ou d’un bailleur de fonds du PBF. |  |  |
| Décrire brièvement la structure juridique de l’organisation (par exemple locale / régionale / internationale) et indiquer l’entité juridique qui signera contrat avec le PBF pour le financement. |  |  |  |
| Nombre de pays dans lesquels l’organisation est active. |  |  |  |
| Votre organisation a-t-elle une présence établie dans le pays de mise en œuvre ? | PBF considère qu’une organisation a une présence établie dans un pays lorsque celle-ci dispose d’un bureau opérationnel, de personnel, d’opérations et de capacités d’approvisionnement dans le pays en question. |  |  |
| Votre organisation est-elle formellement enregistrée dans le pays de mise en œuvre ? |  |  |  |
| Depuis combien d’années votre organisation est-elle active dans le pays du projet ? | Seules les OSC ayant été actives dans le pays de mise en œuvre au cours des trois dernières années sont éligibles au financement du PBF |  |  |
| Combien d’employés votre organisation compte-t-elle dans le monde entier ? |  |  |  |
| Combien d’employés votre organisation compte-t-elle dans le pays de mise en œuvre ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel mondial de votre organisation en 2020 ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel mondial de votre organisation en 2019 ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2020 ? |  |  |  |
| Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2019 ? |  |  |  |
| **Informations générales sur le projet** | Titre du projet |  |  |  |
| Pays du projet | Seuls les pays formellement déclarés éligibles par le Secrétaire général au financement du PBF peuvent participer aux GYPI |  |  |
| Montant du financement demandé pour le projet | Minimum 300 000 dollars US Maximum 1 500 000 dollars US |  |  |
| Durée totale du projet en mois | La durée maximale des projets est de 18 mois. La date officielle de démarrage correspond à la date du déboursement des fonds par le Bureau du MPTF (prévue en décembre/janvier). |  |  |
| Quel domaine prioritaire du PBF résume au mieux l’objectif du projet ? | Sélectionner l’un des quatre domaines prioritaires du PBF et le domaine de concentration résumant au mieux l’objectif du projet. |  |  |
| Établir une liste des partenaires sur le terrain : nom et type d’organisation (Gouvernement, OSC, ONU, autre) | Les partenaires d’exécution peuvent être : le gouvernement, des organisations de la société civile (OSC), l’ONU, ou d’autres structures ne recevant pas de fonds directement du PBF mais jouant un rôle essentiel dans la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires d’exécution peuvent recevoir des fonds des organisations bénéficiaires directs du PBF pour la mise en œuvre d’activités spécifiques du projet. Le PBF n’acceptera pas les propositions n’impliquant pas de partenaires d’exécution nationaux ou locaux. |  |  |
| Existe-t-il des partenaires de mise en œuvre dirigés par des femmes ou des jeunes ? Établir une liste le cas échéant. | Le PBF encourage fortement les partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes et leur implication dans les phases de conception, planification, mise en œuvre et suivi du projet. |  |  |
| Montant prévu et pourcentage du budget total alloué aux OSC nationales/locales. | Le PBF requiert d’allouer au moins 40 % du financement demandé aux OSC nationales/locales en tant que partenaires d’exécution, notamment les organisations dirigées par des femmes ou des jeunes, y compris au travers de sous-subventions directes, du renforcement des capacités des partenaires d'exécution et du paiement direct pour la mise en œuvre des activités. |  |  |
| Montant prévu et pourcentage alloué à la promotion de l’égalité des genres et à l’autonomisation des femmes (Gender Equality and Women Empowerment /GEWE) |  |  |  |
| Indice d’égalité des genres  (Gender Marker / GM) | Sélectionner l’indice d’égalité des genres (GM).  GM3 = 80 %-100 % des fonds alloués au GEWE  GM2 = 30 %-80 % des fonds alloués au GEWE.  Les projets GPI doivent avoir un indice GM3 et les projets YPI soit GM3 ou GM2. |  |  |
| **Description du projet** | Analyse de conflit prenant en compte l’âge et les questions de genre | Présenter une brève analyse de conflit justifiant le projet (identification du problème et causes profondes prenant en compte l’âge et les questions de genre).  Les projet YPI doivent également inclure une analyse des questions de genre. Les projets YPI qui n’intégreront pas les questions de genre de manière transversale ne seront pas pris en considération |  | 1 000 mots max. |
| Réflexion sur les problèmes et dynamiques décrits dans l'analyse du conflit, présentation de l'objectif du projet, y compris les principales interventions. |  |  | 750 mots max. |
| Expliquer brièvement en quoi ce projet est innovant. |  |  | 100 mots max. |
| Décrire brièvement comment le projet prend en compte les questions de genre. | Les projets YPI doivent avoir un indice de niveau GM2. La note conceptuelle devra alors comprendre : 1) une analyse de conflit prenant en compte les questions de genre; et 2) une prise en compte des obstacles et opportunités qui sont propres aux femmes et aux filles à la fois dans l’approche et dans les interventions proposées. |  | 100 mots max. |
| Comment le projet va-t-il impliquer et appuyer les artisans de la paix et les OSC à l’échelle locale ? |  |  | 300 mots max. |
| **Documents à fournir** | Lettre de couverture de la part du responsable de l’OSC adressée au Sous-Secrétaire général à la consolidation de la paix, Mr. Oscar Fernandez-Taranco. |  |  |  |
| Preuve de l’enregistrement formel en cours de validité en tant qu’organisation à but non lucratif dans le pays où se trouve le siège de l’organisation. |  |  |  |
| Preuve d’exemption d’impôts en cours de validité dans le pays où se trouve le siège de l’organisation. |  |  |  |
| Preuve de l’enregistrement formel en cours de validité en tant qu’organisation à but non lucratif dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Preuve d’exemption d’impôts en cours de validité dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Dernier rapport annuel comprenant les activités dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| Preuve de perception antérieure de fonds du PBF, de l’ONU ou de bailleurs de fonds du PBF dans le pays de mise en œuvre. |  |  |  |
| États financiers audités pour 2020 (si disponibles) | Les états financiers audités doivent comprendre les éléments suivants :   * L'organisation juridique qui sera signataire de l’accord (et supervisera le pays de mise en œuvre du projet, le cas échéant) * La lettre d’opinion des auditeurs signée, indiquant également que le cabinet d'audit est désigné comme homologué sur le plan national * Les activités et le budget dans le pays de mise en œuvre.   + - **REMARQUE :** Si les états financiers audités n'indiquent pas clairement les activités et le budget annuel dans le pays de mise en œuvre du projet, l’organisation devra fournir les deux derniers rapports d’audit d’un programme ou projet réalisé au cours des deux dernières années dans le pays de mise en œuvre.     - **REMARQUE :** L’organisation doit fournir la preuve que son budget annuel dans le pays de mise en œuvre est au moins deux fois supérieur au financement demandé au PBF annualisé pour les deux années du projet. Cela signifie que pour un financement minimum de 300 000 dollars US, l’organisation devra prouver que son budget annuel dans le pays est égal ou supérieur à 400 000 dollars US. |  |  |
| États financiers audités pour 2019 |  |  |
| États financiers audités pour 2018 |  |